

FEDERATION DES GRANDS CORPS TECHNIQUES DE L'ETAT

LE PRÉSIDENT

Paris, le 27 décembre 2007

(fgcte071227.doc)

Monsieur Claude GUEANT
Secrétaire Général
de la Présidence de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Secrétaire Général,

D'après certaines informations et un article récemment paru dans la presse, la Revue Générale des Politiques Publiques consacrée à l'organisation territoriale de l'Etat préconiserait qu'au niveau départemental les services déconcentrés de l'Etat deviennent, à plus ou moins long terme, des services de la Préfecture et perdent ainsi leur autonomie de management.

Avant qu'une décision ne soit prise, notre Fédération qui réunit les syndicats et associations des corps recrutant à la sortie de l'Ecole Polytechnique (*voir en annexe*), souhaite attirer votre attention sur les risques qu'une telle organisation peut faire courir à terme sur l'efficacité de l'Etat au niveau territorial.

Nous ne saurions évidemment pas récuser toute réforme de l'Etat territorial. Nous la jugeons au contraire particulièrement nécessaire et nous l'appelons de nos vœux : au moment où l'Etat transfère nombre de ses compétences aux collectivités territoriales, se recentre sur ses missions régaliennes et externalise ses fonctions d'opérateur, notre Fédération juge indispensable de revoir en profondeur l'organisation, le périmètre et le volume des services déconcentrés de l'Etat.

Pour autant, nous estimons que le schéma envisagé qui consiste en un regroupement des services de l'Etat au niveau départemental, sous la forme d'une organisation pyramidale intégrée placée sous l'autorité directe et unique du préfet, ne correspond plus aux formes modernes d'organisation et de management. Nous craignons donc que ce schéma, séduisant dans son principe, notamment en termes de mutualisation des moyens et de fluidité des personnels, puisse en définitive être défavorable à l'efficacité de l'Etat.

En effet, nous avons la conviction que la meilleure organisation, comme dans toute structure moderne, est celle qui conserve une certaine autonomie de gestion aux entités opérationnelles, l'ensemble étant coordonné par une structure de type « holding » pour définir la stratégie, donner les orientations et les buts à atteindre, et en suivre l'exécution. C'est d'ailleurs le principe retenu en ce qui concerne l'organisation des administrations centrales avec le souhait de responsabiliser davantage les directeurs en leur donnant plus d'autonomie dans leur gestion avec, en contrepartie, un système d'évaluation et de sanctions positives ou négatives. Pour l'Etat déconcentré, cela signifierait qu'il faudrait conserver, tant au plan régional que départemental, la double approche

verticale et fonctionnelle de l'organisation des services territoriaux avec des responsables verticaux conservant une certaine autonomie de management, organisation d'ailleurs plus conforme à l'esprit de la LOLF.

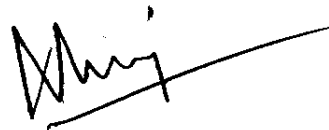
Au plan départemental notamment, les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture fusionnées doivent conserver leur autonomie de management pour pouvoir amplifier encore leurs initiatives tant au plan du droit de l'urbanisme que de la mise en œuvre d'outils d'aménagement, notamment dans les zones moyennement et faiblement peuplées qui nécessitent un soin attentif de la part de l'État.

Mais nous souhaitons surtout souligner que l'organisation proposée n'est pas neutre en termes d'attractivité de ces services pour les ingénieurs des grands corps techniques : les jeunes qui constituent les viviers de nos corps mettent désormais directement en concurrence à la sortie de l'École Polytechnique et des autres écoles où nous recrutons, le service de l'Etat et un début de carrière en entreprise ou de recherche à l'étranger. Si les perspectives de carrière se réduisent, notamment par une perte d'autonomie de management, il est certain que le vivier d'ingénieurs se tarira comme on le voit déjà avec certains de nos corps. Il s'ensuivra inéluctablement un appauvrissement de l'Etat alors que dans le même temps ce dernier se trouve confronté à des problématiques techniques de plus en plus complexes (notamment en matière de risques de toute nature) nécessitant de disposer en son sein de cadres supérieurs à formation scientifique et technique de haut niveau.

Pour conserver l'attractivité de ces fonctions territoriales dans les domaines techniques, il est donc indispensable de laisser une certaine autonomie de management aux responsables sectoriels, ce qui n'exclut évidemment pas de regrouper certains services compte tenu de l'évolution de leurs missions et de leurs périmètres de compétences. En terme de coordination de l'action de l'Etat au niveau départemental, la solution pourrait reposer sur la mise en place, auprès du Préfet Représentant de l'Etat, d'un comité de direction restreint composé des principaux directeurs de services départementaux, et à ouvrir largement à tous les corps techniques et administratifs l'accès au poste de Représentant de l'Etat. Cela nous paraît être la seule condition pour créer une véritable unité d'action au plan local tout en conservant un très haut niveau de motivation de la part de l'ensemble des membres des grands corps de l'Etat, qu'ils soient techniques ou administratifs. Par ailleurs, en raison de son positionnement interministériel réaffirmé, la question du rattachement du Représentant de l'Etat (aussi bien au niveau départemental que régional) au Premier ministre nous paraît devoir être étudiée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir recevoir une délégation de la Fédération des grands corps techniques de l'État afin qu'elle puisse vous exprimer ses préoccupations et vous présenter ses propositions visant à faire de l'État un acteur reconnu du développement économique et de l'amélioration de la qualité de la vie de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Fabrice DAMBRINE

COMPOSITION DE LA FEDERATION DES GRANDS CORPS TECHNIQUES DE L'ETAT

Depuis 1995, la Fédération des grands corps techniques de l'Etat regroupe :

- * L'Amicale du corps de contrôle des assurances
- * L'Association professionnelle des ingénieurs des ponts et chaussées
- * le Syndicat associé des Ingénieurs des télécommunications
- * le Syndicat des Ingénieurs du corps national des mines
- * le Syndicat national des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'INSEE
- * le Syndicat national des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.